

SEPTEMBRE 2018

# PHOENIX CONSTRUCTION SEPTEMBRE 2018

## CH0424127360

### **Période de commercialisation:**

Du 05.09.2018 au 12.09.2018. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 12.09.2018.

### **Titre de créance de droit suisse présentant un risque de perte en capital à l'échéance ou en cours de vie**

Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de l'application de la formule de remboursement: 6 ans (soit 12 semestres).

Produit pouvant faire l'objet d'un remboursement anticipé à chaque semestre (à partir du semestre 2) si le cours de l'Action de Référence clôture au-dessus du seuil de remboursement anticipé.

### **Produit présentant un risque de perte en capital à l'échéance ou en cours de vie si l'investisseur décide de revendre ses titres de créance avant l'expiration de la durée d'investissement conseillée ci-dessus.**

L'investisseur perdra l'intégralité de son capital si, à l'échéance, le cours de l'Action de Référence enregistre une performance de -100%.

L'investisseur est exposé au risque de crédit et de défaut de l'émetteur (EFG International Finance (Guernsey) Ltd., Saint-Pierre-Port, Guernsey) et du garant (EFG Bank AG, Zurich, Suisse) de ce produit.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

### **Les montants remboursés et les coupons versés sont calculés sur la base de la valeur nominale des titres de créance, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.**

Ce support est établi par Leonteq Securities (Europe) GmbH et ce produit ne peut être souscrit que dans le cadre d'un placement privé. Tout investisseur potentiel doit chercher à obtenir auprès de conseillers financiers indépendants, un conseil financier et fiscal spécifiquement adapté à sa situation individuelle.



**Les termes «capital» et «capital initial» utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit «PHOENIX CONSTRUCTION SEPTEMBRE 2018», soit EUR 1'000.**

Les montants remboursés et les coupons versés sont calculés sur la base de la valeur nominale des titres de créance, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

**L'attention des investisseurs est attirée sur la section Facteurs de risque (Risk factors) de la documentation juridique en section 3 de la Termsheet à laquelle les investisseurs doivent se référer afin d'appréhender au mieux les risques liés à la souscription du produit objet de la présente communication.**

Éligibilité: compte titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation. Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. Ce support est établi par Leonteq Securities (Europe) GmbH et ce produit ne peut être souscrit qu'en l'absence d'offre publique. Tout investisseur potentiel doit chercher à obtenir auprès de conseillers financiers indépendants, un conseil financier et fiscal spécifiquement adapté à sa situation individuelle.

Le montant remboursé, calculé sur la base de la valeur nominale est brut, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et le Taux de Rendement Annuel, calculé sur la base de la valeur nominale, est net avec l'hypothèse de 1% de frais de gestion.

Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1'000 EUR et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 05.09.2024). En cas d'achat après le 12.09.2018 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

## SOMMAIRE



<b>PHOENIX CONSTRUCTION SEPTEMBRE 2018</b>	
<b>En quelques mots</b>	<b>3</b>
<b>Avantages, inconvénients et risques liés au produit</b>	<b>4</b>
<b>Mécanismes</b>	<b>6</b>
<b>Illustrations du mécanisme</b>	<b>9</b>
<b>Descriptif du sous-jacent</b>	<b>12</b>
<b>Principaux facteurs de risques</b>	<b>14</b>

## EN QUELQUES MOTS...\*

- **Actions sous-jacentes et leur niveau de fixation initiale**  
BOUYGUES SA (cours de clôture du 08.06.2018), COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN (cours de clôture du 08.06.2018), VINCI SA (cours de clôture du 08.06.2018)
- **Action de Référence**  
L'Action de Référence se définit comme étant l'action la moins performante parmi les 3 actions sous-jacentes. Ainsi, l'action constituant l'Action de Référence peut varier au cours de la durée d'investissement conseillée.
- **Durée d'investissement conseillée (hors cas de remboursement anticipé)**  
6 ans (soit 12 semestres)
- **Mécanisme de remboursement anticipé**  
Dès le 2<sup>nd</sup> semestre, et à chaque date de constatation semestrielle suivante (listées page 5), le produit peut être remboursé par anticipation si le cours de l'Action de Référence clôture à ou au-dessus du seuil de remboursement anticipé.
- **Objectif de coupon fixe plafonné à 8.50% par an<sup>1</sup>**  
Dès le 1<sup>er</sup> semestre, et à chaque date de constatation semestrielle suivante, l'investisseur peut recevoir un coupon de 4.25%<sup>1</sup> si le cours de l'Action de Référence clôture à ou au-dessus de 70% de son niveau à la date de fixation initiale.
- **Protection conditionnelle du capital**  
**Hypothèse 1 | Hausse du cours de l'action de référence ou baisse du cours de l'action de référence au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance**  
 À l'échéance, si le cours de l'Action de Référence n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son niveau à la date de fixation initiale, l'investisseur devrait recevoir 100% de la valeur nominale<sup>1</sup>.  
**Hypothèse 2 | Baisse du cours de l'action de référence en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance**  
 Si au contraire, le cours de l'Action de Référence a baissé de plus de 40% par rapport à son niveau à la date de fixation initiale, l'investisseur devrait recevoir la Valeur finale de l'Action de Référence.  
 Dans l'hypothèse 2, l'investisseur subit une perte en capital. Cette perte est totale si le cours de l'Action de Référence enregistre une performance de -100%.  
 La Valeur Finale de l'Action de Référence est égale à 100% de la valeur nominale moins la performance négative de l'Action de Référence.

<sup>1</sup> Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

\* Cette description générale du produit est uniquement destinée à votre information. Les conditions et modalités ne sont données qu'à titre d'exemple.

## AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET RISQUES LIÉS AU PRODUIT<sup>1</sup>

### INCONVÉNIENTS DU PRODUIT

- L'investisseur est exposé au risque de perte en capital à l'échéance si le cours de l'Action de Référence a baissé de plus de 40% (c.-à-d. clôture à moins de 60%) par rapport à son niveau à la date de fixation initiale.
- L'investisseur perdra l'intégralité de son capital si, à l'échéance, le cours de l'Action de Référence enregistre une performance de -100%. Cependant la perte maximale ne peut en aucun cas excéder la valeur nominale (plus frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement).
- Avant l'échéance, la valeur du produit sur le marché secondaire est influencée par différents paramètres (parmi lesquels la volatilité et les taux d'intérêt) et peut être inférieure à 100% du capital.
- Ainsi, l'investisseur est également exposé au risque de perte en capital en cours de vie du produit s'il décide de revendre ses titres de créance avant l'expiration de la durée d'investissement conseillée (c.-à-d. 6 ans).
- L'investisseur est exposé au risque de crédit et de défaut de l'émetteur (EFG International Finance (Guernsey) Ltd., Saint-Pierre-Port, Guernsey) et du garant (EFG Bank AG, Zurich, Suisse) de ce produit.
- Bien que la durée d'investissement conseillée pour bénéficier de l'application de la formule de remboursement est de 6 ans, le produit peut faire l'objet d'un remboursement anticipé à chaque date de constatation semestrielle (à partir du semestre 2) si le cours de l'Action de Référence clôture à ou au-dessus du seuil de remboursement anticipé.
- Ainsi, la durée de vie potentielle de l'investissement n'est pas connue à l'avance.
- **Contrairement à un investissement direct dans les actions sous-jacentes, l'investisseur ne reçoit aucun paiement de dividendes et ne bénéficie pas de la hausse de valeur des sous-jacents.**
- Un ou plusieurs coupons peuvent ne pas être versés si, à l'échéance, le cours de l'Action de Référence clôture en-dessous de 70% de son niveau à la date de fixation initiale.
- **L'attention des investisseurs est attirée sur la section Facteurs de risque (Risk factors) de la documentation juridique en section 3 de la Termsheet à laquelle les investisseurs doivent se référer afin d'appréhender au mieux les risques liés à la souscription du produit objet de la présente communication.**

### AVANTAGES DU PRODUIT

- L'investisseur peut recevoir un coupon de 4.25%<sup>1</sup> par semestre si, à chaque date de constatation semestrielle (à partir du semestre 1), le cours de l'Action de Référence clôture à ou au-dessus de 70% de son niveau à la date de fixation initiale.
- À l'échéance, si le cours de l'Action de Référence n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son niveau à la date de fixation initiale, la valeur nominale sera intégralement remboursée<sup>1</sup>.
- En cas de remboursement anticipé, l'investisseur récupère 100% de la Valeur nominale plus les coupons relatifs aux semestres écoulés en réduisant ainsi son exposition au risque de crédit et de défaut de l'émetteur et du garant.
- Produit pouvant faire l'objet d'un remboursement anticipé chaque semestre (à partir du semestre 2) si le cours de l'Action de Référence clôture à ou au-dessus du seuil de remboursement anticipé.
- Produit présentant un risque de perte en capital à l'échéance ou en cours de vie si l'investisseur décide de revendre ses titres de créance avant l'expiration de la durée d'investissement conseillée ci-dessus.
- L'investisseur est exposé au risque de crédit et de défaut de l'émetteur ((EFG International Finance (Guernsey) Ltd., Saint-Pierre-Port, Guernsey) et du garant (EFG Bank AG, Zurich, Suisse) de ce produit.

<sup>1</sup> Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

<sup>1</sup> Cette description générale du produit est uniquement destinée à votre information. Les conditions et modalités ne sont données qu'à titre d'exemple.

## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

<b>Émetteur</b>	EFG International Finance (Guernsey) Ltd., Saint-Pierre-Port, Guernsey (Fitch A <sup>1</sup> )
<b>Garant</b>	<b>EFG Bank AG, Zurich, Suisse (Fitch A1 / Moody's A1<sup>1</sup>)</b>
<b>Sous-jacents</b>	BOUYGUES SA, COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN, VINCI SA
<b>Type</b>	Titre de créance structuré de droit suisse
<b>Maturité maximum</b>	6 ans
<b>Fréquence de constatation</b>	Semestrielle
<b>Dates d'observations du Coupon</b>	05.03.2019   05.09.2019   05.03.2020   07.09.2020   05.03.2021   06.09.2021   07.03.2022   05.09.2022   06.03.2023   05.09.2023   05.03.2024   05.09.2024
<b>Dates d'observations du Remboursement par anticipation</b>	05.09.2019   05.03.2020   07.09.2020   05.03.2021   06.09.2021   07.03.2022   05.09.2022   06.03.2023   05.09.2023   05.03.2024   05.09.2024
<b>Liquidité</b>	Quotidienne
<b>Valorisation</b>	Quotidienne par Leonteq Double valorisation mensuelle par Finalyse (société indépendante, distincte et non liée financièrement à Leonteq Securities (Europe) GmbH). La valorisation est tenue à disposition du public en permanence sur demande auprès Leonteq Securities (Europe) GmbH.
<b>Devise</b>	EUR
<b>Valeur nominale</b>	EUR 1'000
<b>Code ISIN</b>	CH0424127360
<b>Cotation</b>	SIX Swiss Exchange
<b>Symbole SIX</b>	CHEEFG
<b>Code Eusipa<sup>2</sup></b>	360 – Express Certificates
<b>Date de fixation initiale</b>	05.09.2018
<b>Date d'émission</b>	12.09.2018
<b>Date de fixation finale</b>	05.09.2024
<b>Date de remboursement</b>	12.09.2024
<b>Commission de souscription</b>	Néant
<b>Commission de distribution</b>	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par l'émetteur au distributeur pour améliorer la qualité du service. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1.00% du montant de l'émission.
<b>Prix d'émission</b>	95% de la Valeur nominale
<b>Montant min. d'investissement</b>	EUR 1'000

<sup>1</sup> Source interne: Leonteq Securities AG, Zurich. La référence à des classements et des récompenses ne sont pas des indicateurs de classements ou de récompenses futures. Les informations contenues dans ce document pourraient différer des versions publiées antérieurement, ou des versions futures. Produit pouvant faire l'objet d'un remboursement anticipé à la discrétion de l'émetteur.

<sup>2</sup> European Structured Investment Products Association

## MÉCANISMES

### MECANISME DE PAIEMENT DES COUPONS

- À partir du 1<sup>er</sup> semestre, et à chaque date de constatation semestrielle suivante, on observe le cours de l'Action de Référence par rapport à son niveau à la date de fixation initiale.
- Si le cours de l'Action de Référence clôture à ou au-dessus du seuil de 70% de son niveau à la date de fixation initiale, l'investisseur devrait recevoir:

**Un coupon de 4.25%<sup>1</sup> x nombre de semestres écoulés depuis le dernier coupon versé  
(Taux de Rendement Annuel Brut<sup>1</sup> maximum de 7.15%,  
ce qui correspond à un taux de Rendement Annuel Net de 6.15%<sup>2</sup>)**



- Si le cours de l'Action de Référence a baissé de plus de 30% par rapport à son niveau à la date de fixation initiale, l'investisseur ne reçoit pas de coupon:

**Le coupon de 4.25%<sup>1</sup> est alors mis en mémoire,  
jusqu'à la prochaine date de constatation semestrielle**



Toutefois dans cette hypothèse, le ou les coupons mis en mémoire peuvent ne pas être versés si, à chaque date de constatation semestrielle et jusqu'à l'échéance, le cours de l'Action de Référence clôture en-dessous de 70% par rapport à son niveau à la date de fixation initiale.

<sup>1</sup> Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

<sup>2</sup> Le Taux de Rendement Annuel est net avec l'hypothèse de 1% de frais de gestion.

Cette description générale du produit est uniquement destinée à votre information. Les conditions et modalités ne sont fournies qu'à titre d'exemple. Les scénarios, graphiques et données chiffrées utilisés dans ce document n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit.

**MECANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ**

- Dès le 2<sup>nd</sup> semestre, si le cours de l'Action de Référence clôture à ou au-dessus de 90% de son niveau à la date de fixation initiale, le produit est remboursé par anticipation et l'investisseur devrait récupérer:

**100% de la Valeur nominale<sup>1</sup>**  
**(Taux de Rendement Annuel Brut<sup>1</sup> maximum de 13.16%,**  
**ce qui correspond à un taux de Rendement Annuel Net de 12.16%<sup>2</sup>)**



- Si le cours de l'Action de Référence clôture en-dessous de 90% de son niveau à la date de fixation initiale, on observe le cours de l'Action de Référence à la prochaine date de constatation semestrielle.

DATE DE CONSTATATION	COURS DE L'ACTION DE REFERENCE	MONTANT DE REMBOURSEMENT
Semestre 2	>=90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Semestre 3	>=90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Semestre 4	>=90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Semestre 5	>=90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Semestre 6	>=90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Semestre 7	>=90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Semestre 8	>=90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Semestre 9	>=90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Semestre 10	>=90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Semestre 11	>=90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Semestre 12	>=90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi

Source: Leonteq Securities (Europe) GmbH au 05.09.2018

<sup>1</sup> Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

<sup>2</sup> Le Taux de Rendement Annuel est net avec l'hypothèse de 1% de frais de gestion.

Cette description générale du produit est uniquement destinée à votre information. Les conditions et modalités ne sont fournies qu'à titre d'exemple. Les scénarios, graphiques et données chiffrées utilisés dans ce document n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit.

#### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

- A l'issue de la durée d'investissement conseillée (c.-à-d. 6 ans) et en l'absence de remboursement par anticipation en cours de vie.
- Si le cours de l'Action de Référence n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son niveau à la date de fixation initiale, l'investisseur devrait récupérer (Hypothèse 1 de la page 3):

**100% de la Valeur nominale<sup>1</sup>**  
**(Taux de Rendement Annuel Brut<sup>1</sup> nul,**  
**ce qui correspond à un taux de Rendement Annuel Net de -1%<sup>2</sup>)**



- Si le cours de l'Action de Référence a baissé de plus de 40% par rapport à son niveau à la date de fixation initiale, l'investisseur devrait récupérer (Hypothèse 2 de la page 3):

**La valeur finale de l'Action de Référence<sup>1</sup>**  
**(Taux de Rendement Annuel Brut<sup>1</sup> inférieur à -8.39%,**  
**ce qui correspond à un taux de Rendement Annuel Net de -8.66%<sup>2</sup>)**



- Dans l'hypothèse 2, l'investisseur subit une perte en capital. Cette perte est totale si le cours de l'Action de Référence enregistre une performance de -100%.

La valeur finale de l'Action de Référence est égale à 100% de la valeur nominale moins la performance négative de l'Action de Référence.

- Illustration du mécanisme de remboursement à l'échéance:

DATE DE CONSTATATION	COURS DE L'ACTION DE REFERENCE	REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE
<b>Semestre 12 (Hypothèse 1)</b>	>= 60% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
<b>Semestre 12 (Hypothèse 2)</b>	< 60% du cours à la date de fixation initiale	La valeur finale de l'Action de Référence

Source: Leonteq Securities (Europe) GmbH au 05.09.2018

<sup>1</sup> Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

<sup>2</sup> Le Taux de Rendement Annuel est net avec l'hypothèse de 1% de frais de gestion. Cette description générale du produit est uniquement destinée à votre information. Les conditions et modalités ne sont fournies qu'à titre d'exemple. Les scénarios, graphiques et données chiffrées utilisés dans ce document n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit.

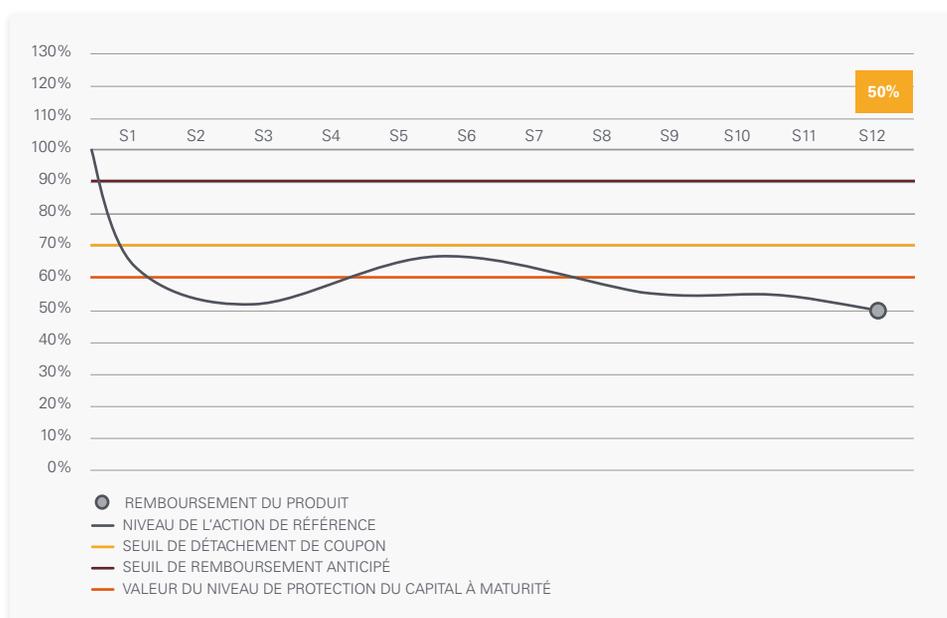
## ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME

### SCENARIO DEFAVORABLE

#### Baisse du cours de l'action de référence, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance (Taux de rendement annualisé = -11.55% hors prélèvements fiscaux et sociaux)<sup>1</sup>

- Le mécanisme de remboursement anticipé n'est jamais activé (c.-à-d. qu'à chaque date de constatation semestrielle, le cours de l'Action de Référence clôture à ou en-dessous du seuil de remboursement anticipé).
- Aux dates de constatations semestrielles 1 à 11 (S1 à S11 dans le graphique ci-dessous), le cours de l'Action de Référence clôture en-dessous de 70% de son niveau à la date de fixation initiale.
- À l'échéance (S12 dans le graphique ci-dessous), le cours de l'Action de Référence clôture à 50% de son niveau à la date de fixation initiale, son cours a donc baissé de plus de 40%.
- Dans ce scénario, l'investisseur ne reçoit aucun coupon au titre des semestres 1 à 12 et ne devrait récupérer à l'échéance que 50% de la valeur nominale.

L'investisseur ne percevra donc pas l'intégralité du capital investi.



Source: Leonteq Securities (Europe) GmbH au 05.09.2018

<sup>1</sup> Le Taux de Rendement Annuel est net avec l'hypothèse de 1% de frais de gestion.

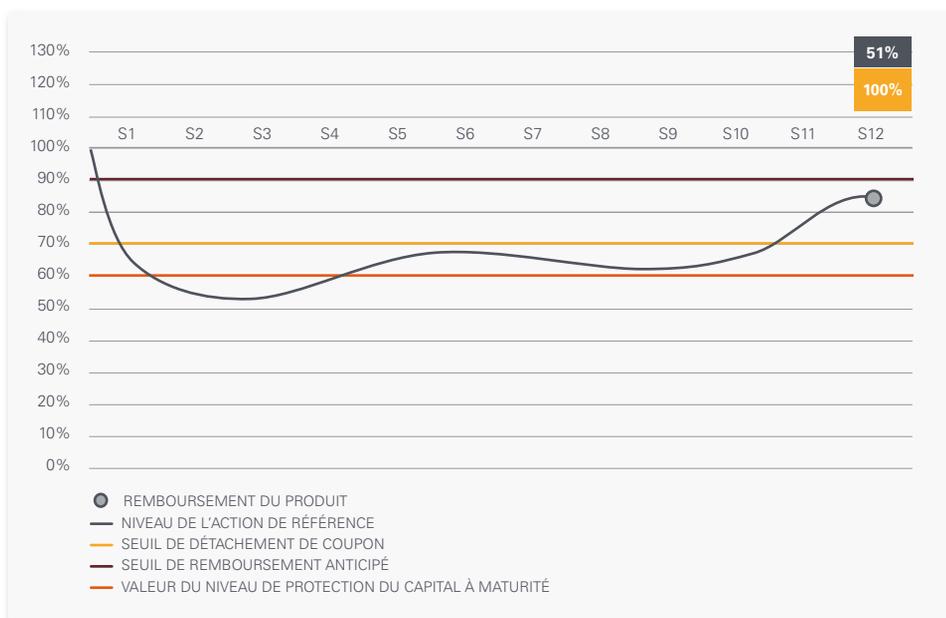
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, et n'ont aucune valeur contractuelle, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Leonteq Europe décline toute responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information fournie. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

Le terme « capital » utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale des titres de créance soit EUR 1'000 par titre de créance. Ainsi le montant remboursé et les coupons versés sont calculés sur la base de la valeur nominale des titres de créance, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

### SCENARIO MEDIAN

#### Baisse du cours de l'action de référence, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance (Taux de rendement annualisé = 7.15% hors prélèvements fiscaux et sociaux)<sup>1</sup>

- Le mécanisme de remboursement anticipé n'est jamais activé (c.-à-d. qu'à chaque date de constatation semestrielle, le cours de l'Action de Référence clôture à ou en-dessous du seuil de remboursement anticipé).
- Aux dates de constatations semestrielles 1 à 11 (S1 à S11 dans le graphique ci-dessous), le cours de l'Action de Référence clôture en-dessous de 70% de son niveau à la date de fixation initiale.
- À l'échéance (S12 dans le graphique ci-dessous), le cours de l'Action de Référence clôture à 80% de son niveau à la date de fixation initiale.
- **Dans ce scénario, l'investisseur devrait récupérer à l'échéance:**  
100% de la Valeur nominale + un coupon de 51.00% (4.25% au titre du semestre 12 + 11 x 4.25% mis en mémoire au titre des semestres 1 à 11).



Source: Leonteq Securities (Europe) GmbH au 05.09.2018

<sup>1</sup> Le Taux de Rendement Annuel est net avec l'hypothèse de 1% de frais de gestion.

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, et n'ont aucune valeur contractuelle, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Leonteq Europe décline toute responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information fournie. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

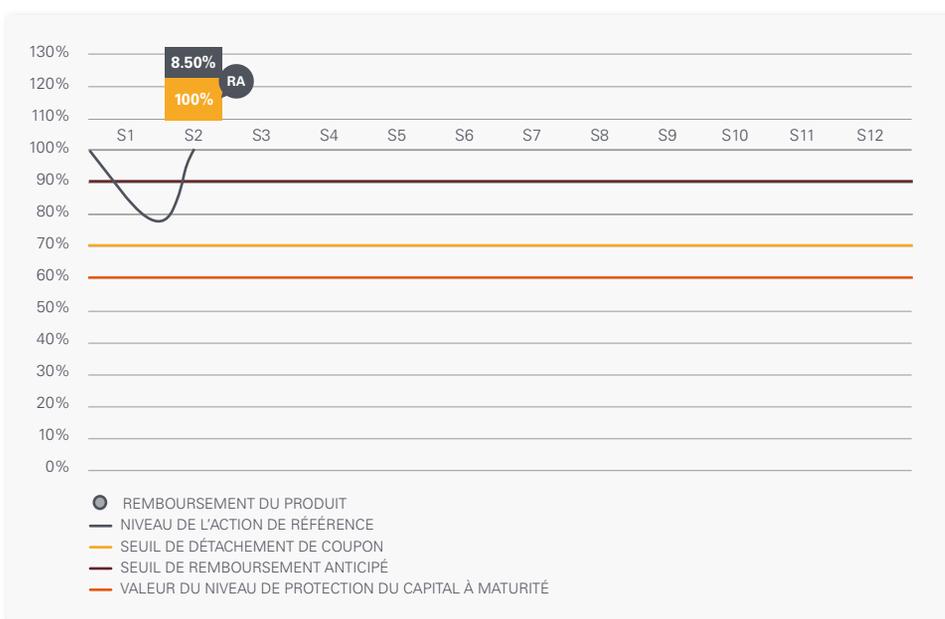
Le terme « capital » utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale des titres de créance soit EUR 1'000 par titre de créance. Ainsi le montant remboursé et les coupons versés sont calculés sur la base de la valeur nominale des titres de créance, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

**SCÉNARIO FAVORABLE**

**Haussse du cours de l'action de référence à l'échéance**

**(Taux de rendement annualisé = 13.16% hors prélèvements fiscaux et sociaux)<sup>1</sup>**

- À la date de constatation semestrielle 2, le cours de l'Action de Référence clôture à 95% de son niveau à la date de fixation initiale. Le mécanisme de remboursement anticipé est activé. L'investisseur devrait recevoir: 100% de la Valeur nominale + un coupon de 8.50% (4.25% au titre du semestre 2 + 1 x 4.25% mis en mémoire au titre du semestre 1)



Source: Leonteq Securities (Europe) GmbH au 05.09.2018

<sup>1</sup> Le Taux de Rendement Annualisé est net avec l'hypothèse de 1% de frais de gestion. Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, et n'ont aucune valeur contractuelle, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Leonteq Europe décline toute responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information fournie. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Le terme « capital » utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale des titres de créance soit EUR 1'000 par titre de créance. Ainsi le montant remboursé et les coupons versés sont calculés sur la base de la valeur nominale des titres de créance, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

## DESCRIPTIF DU SOUS-JACENT<sup>II</sup>

### BOUYGUES SA

Bouygues est un groupe industriel diversifié, structuré par une forte culture d'entreprise et dont les métiers s'organisent autour de deux pôles: la Construction avec Bouygues Construction (BTP et Energies & Services), Bouygues Immobilier et Colas (Routes), et les Télécoms-Médias avec TF1 et Bouygues Telecom.

Source: [www.bouygues.com](http://www.bouygues.com)



### COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

Saint-Gobain est une entreprise française spécialisée dans la production, la transformation et distribution de matériaux. Fondée en 1665 par Jean-Baptiste Colbert sous le nom de Manufacture royale des glaces, l'entreprise est présente dans soixante-six pays et emploie en 2014 près de 185,400 personnes. En 2016, la société a présenté un chiffre d'affaires de 39.1 milliards d'euros et un résultat net d'1.40 milliard d'euros. Le chiffre d'affaires par zones se ventile entre la France (27%), les autres pays d'Europe occidentale (42%), l'Amérique du Nord (12%) et les pays émergents plus l'Asie (19%).

Les métiers de Saint-Gobain sont organisés en trois pôles:

- Distribution de matériaux (49%)
- Produits pour la construction (27.5%)
- Matériaux innovants (23.5%)

Source: [www.saint-gobain.com](http://www.saint-gobain.com)



**VINCI SA**

Vinci, anciennement Société générale d'entreprises (SGE), est un acteur mondial des métiers des concessions et de la construction, employant 194,428 salariés. En 2017 l'entreprise est présente dans 116 pays. L'activité de Vinci s'organise autour de 5 pôles de métiers: Vinci Autoroutes, Vinci Concessions, Vinci Énergies, Eurovia et Vinci Construction. Son chiffre d'affaires est de 40,248 milliards d'euros en 2017.

Source: [www.vinci.com](http://www.vinci.com)



Source: Leonteq Securities AG 2018 au 05.09.2018

Les cours de bourse ci-dessus sont calculés dividendes réinvestis et exprimés en devise. Les éléments relatifs aux données de marché ont été délivrés à un moment précis et sont susceptible d'évoluer et/ou de varier.

**Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.** La présente communication ne constitue pas une recommandation d'achat des actions sous-jacentes ou d'autres titres émis par les entreprises susvisées.

**Certains événements exceptionnels peuvent affecter l'action sous-jacente.**

<sup>ii</sup> La présente communication ne constitue pas une recommandation d'achat d'actions ou d'autres titres émis par l'Entité de Référence.

## PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

**L'attention des investisseurs est attirée sur la section Facteurs de risque (Risk factors) de la documentation juridique en section 3 de la Termsheet à laquelle les investisseurs doivent se référer afin d'appréhender au mieux les risques liés à la souscription du produit objet de la présente communication. Les principaux risques étant:**

### RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

L'investisseur prend un risque de perte en capital total ou partiel en cas de sortie avant l'échéance, ou en dehors des dates de remboursement anticipé.

### RISQUE DE CRÉDIT

L'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant en cas de non-respect des échéances de paiement fixées. En effet, l'insolvabilité de l'émetteur et de son garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

C'est le risque de ne plus trouver de contrepartie sur les marchés pour acheter ou vendre un instrument financier à un prix raisonnable. En effet, certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit. Le produit peut devenir totalement illiquide, rendant sa vente impossible, et pouvant entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

### RISQUE DE MARCHÉ

Ce risque est lié à la perte potentielle résultant de l'évolution des prix du marché (cours des actions, des devises, des taux d'intérêts...) auquel appartient la valeur, et ce, indépendamment de la qualité intrinsèque de cette valeur.

### RISQUE LIÉ AU SOUS-JACENT

Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution de l'action de référence.

Cette description générale du produit est uniquement destinée à votre information. Les conditions et modalités ne sont données qu'à titre d'exemple.

#### AVERTISSEMENT EN MATIÈRE DE RISQUES

L'investisseur est exposé au risque de perte en capital à l'échéance si le cours de l'Action de Référence a baissé de plus de 40% (c.-à-d. clôture à moins de 60%) par rapport à son niveau à la date de fixation initiale.

Avant l'échéance, la valeur du produit sur le marché secondaire est influencée par différents paramètres (parmi lesquels la volatilité et les taux d'intérêt) et peut être inférieure à 100% du capital.

**Ainsi, l'investisseur est également exposé au risque de perte en capital en cours de vie du produit s'il décide de revendre ses titres de créance avant l'expiration de la durée d'investissement conseillée (c.-à-d. 6 ans).**

L'investisseur est exposé au risque de crédit et de défaut de l'émetteur (EFG International Finance (Guernsey) Ltd.) et du garant (EFG Bank AG, Zurich, Suisse) de ce produit.

Bien que la durée d'investissement conseillée pour bénéficier de l'application de la formule de remboursement soit de 6 ans, le produit peut faire l'objet d'un remboursement anticipé à chaque date de constatation semestrielle (à partir du semestre 2) si le cours de l'Action de Référence clôture à ou au-dessus du seuil de remboursement anticipé.

Ainsi, la durée de vie potentielle de l'investissement n'est pas connue à l'avance.

**Contrairement à un investissement direct dans les actions sous-jacentes, l'investisseur ne reçoit aucun paiement de dividendes et ne bénéficie pas de la hausse de valeur des sous-jacents.**

Un ou plusieurs coupons peuvent ne pas être versés si, à l'échéance, le cours de l'Action de Référence clôture à moins de 70% de son niveau à la date de fixation initiale.

**L'attention des investisseurs est attirée sur la section Facteurs de risque (Risk factors) de la documentation juridique en section 3 de la Termsheet à laquelle les investisseurs doivent se référer afin d'appréhender au mieux les risques liés à la souscription du produit objet de la présente communication.**

Les performances passées des actions sous-jacents ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les montants remboursés et les coupons versés sont calculés sur la base de la valeur nominale des titres de créance, soit EUR 1'000 par titre de créance, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

Le terme «capital» utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale des titres de créance soit EUR 1'000 par titre de créance.

Leonteq Securities AG (Zurich) et/ou une société affiliée peuvent, concernant ces produits financiers, agir en tant que teneur de marché, faire du négoce pour compte propre et procéder à des transactions de couverture. Cela peut influencer le cours de marché, la liquidité ou la valeur de marché des produits financiers.

Leonteq Securities AG (Zurich) ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués sur le produit objet de la présente communication.

Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

L'ensemble de la documentation juridique disponible gratuitement sur <https://structuredproducts-ch.leonteq.com/our-products/search/> et sur simple demande à l'adresse ci-dessous:

Leonteq Securities (Europe) GmbH | 40, rue la Pérouse | 75016 Paris | francesales@leonteq.com

#### INFORMATIONS IMPORTANTES

La présente communication est réalisée par Leonteq Securities (Europe) GmbH, Succursale de Paris (la «Succursale»). Leonteq Securities (Europe) GmbH (la «Société») est agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) en qualité d'entreprise d'investissement et a exercé son droit de libre établissement au titre de la directive concernant les marchés d'instruments financiers (directive MIF) afin d'établir une succursale en France. La Succursale est soumise à certaines réglementations de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La présente communication revêt un caractère uniquement informatif et ne saurait en aucune manière constituer une analyse financière ou un conseil en investissement. Elle ne constitue ni une recommandation d'achat ou de vente de produits financiers, ni une offre, ni une incitation à répondre à une offre d'achat de produits financiers.

Cette communication ne peut être utilisée comme base d'une décision d'investissement. Tout investisseur potentiel est invité à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, comptables et notamment ses conseillers financiers indépendants, ou tout autre professionnel compétent, afin de s'assurer que cet investissement est conforme à ses besoins au regard de sa situation juridique, fiscale, comptable et financière individuelle ; les informations contenues dans ce document ne se substituent pas à de tels conseils.

Les investisseurs ne peuvent pas acquérir les titres directement de la Société ou des sociétés affiliées mais uniquement par l'intermédiaire d'autres banques ou prestataires de services d'investissement.

#### Absence d'offre au public

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'offre, la vente et la distribution des titres de créance en France soient réalisées:

- auprès d'investisseurs qualifiés et/ou auprès d'un cercle restreint d'investisseurs, chacun investissant pour leur compte propre ou auprès des personnes exerçant une activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, tels que définis aux articles L.411-2, D.411-1 et suivants, D.734-1, D.744-1, D.754-1 et D.764-1 du Code monétaire et financier, ou
- dans le cadre d'une transaction, qui, en application de l'article L.411-2-II du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'AMF n'est pas constitutive d'une offre au public.

Les titres de créance pourront être revendus, directement ou indirectement dans le respect des articles L.411-1, L.411-2, L.412-1 et L.621-8 à L.621-8-3 du Code monétaire et financier.

#### Investisseurs soumis à des restrictions

Les informations présentées dans la présente documentation sont destinées à être utilisées en France. Il existe un certain nombre de restrictions de vente applicables à l'**EEE, à Hong-Kong, à Singapour, aux États-Unis, aux US-Persons et au Royaume-Uni** (l'émission des titres de créance est régie par le droit suisse) que les investisseurs potentiels doivent avoir appréhendé avant toute souscription dans les produits.

Toute reproduction totale ou partielle d'un article ou d'une image sans autorisation de Leonteq Securities (Europe) GmbH est interdite.

Leonteq Securities (Europe) GmbH agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht («BaFin») en Allemagne, et soumise à un contrôle limité de l'Autorité des Marchés Financiers («AMF») et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution («ACPR») sous le numéro 13233, dans le cadre de la libre prestation de services.

Date d'édition: 10h00 – 06/09/2018

Leonteq Securities (Europe) GmbH | 40, rue la Pérouse | 75116 Paris

© Leonteq Securities (Europe) GmbH 2018. Tous droits réservés.